



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 30 JUIN 2022**

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales*

**L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin, à 20 heures 00,**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le premier adjoint, en l'absence du Maire conformément à l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales le 24 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Bruno GEROSSIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui remplace le Maire empêché.

**PRESENTS : 23**

**ABSENTS EXCUSES : 5**

**ABSENTS : 1**

**xxxxxx**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Approuvé le maintien des tarifs applicables pour la TLPE en 2022.
2. Autorisé le Maire à signer un mandat de gestion immobilière pour la MSP
3. Autorisé le Maire à rajouter un lot au tableau des loyers attribués aux locaux de la MSP
4. Accepté les nouveaux tarifs de location des salles communales pour 2022/2023
5. Approuvé le partenariat relatif au programme MOBY
6. Approuvé les modifications apportées au règlement intérieur périscolaire, ainsi que les tarifs
7. Approuvé la modification du tableau des effectifs
8. Autorisé la signature de la convention relative au contrat d'apprentissage BP JEPS
9. Donné son accord pour s'engager en partenariat avec LFA pour la mise en place d'un site de compostage de quartier sur le domaine public
10. Autorisé le Maire à signer une convention de servitude avec la Société ENEDIS
11. Approuvé la mise à jour apportée au règlement général des cimetières.

Le Maire,

Pour le Maire empêché, le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Bruno GEROSSIER